



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités de médecine

Question écrite n° 112169

Texte de la question

M. Renaud Muselier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur l'annulation de l'épreuve concluant la sixième année de médecine début juin 2011. Le centre national de gestion (CNG) chargé de l'organisation des concours a annulé, deux fois, l'épreuve critique d'article (LCA), en raison d'erreurs relevées dans l'énoncé. Reportée l'après-midi même, elle a été de nouveau annulée. C'est la dernière des dix épreuves du concours ouvrant aux spécialités, qui représente un investissement personnel énorme et dont l'enjeu détermine des vies et des carrières. Les étudiants ont ainsi connu un préjudice important et demandent réparation pour cet événement mais également qu'il ne puisse pas se reproduire les années à venir. Aussi il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Renaud Muselier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112169

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6807

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)